

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Banque Zitouna

Siège social : 2, Avenue Qualité de vie – 2015 Le Kram

La Banque Zitouna publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 28 avril 2022. Ces états sont accompagnés du rapport des Commissaires aux Comptes Mr Mohamed Neji HERGLI & Mohamed BEN AMOR.

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2021

(Montants exprimés en milliers de dinars)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2 021	2 020
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	6-1-1	218 343	290 719
Créances sur les établissements bancaires et financiers	6-1-2	299 343	298 503
Créances sur la clientèle	6-1-3	4 382 996	3 763 999
Portefeuille-titre commercial		-	-
Portefeuille d'investissement	6-1-4	71 164	59 581
Titres mis en équivalence	6-1-5	12 451	11 792
Valeurs immobilisées	6-1-6	104 657	95 266
Autres actifs	6-1-7	276 337	185 317
	<i>Total de l'actif</i>	5 365 291	4 705 176
PASSIF			
Banque Centrale et CCP		-	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	6-2-1	100 794	42 984
Dépôts et avoirs de la clientèle	6-2-2	4 484 773	3 970 165
Dettes de financements et Ressources spéciales	6-2-3	160	1 088
Autres passifs	6-2-4	198 817	187 699
	<i>Total du passif</i>	4 784 544	4 201 936
INTERETS MINORITAIRES			
Part des minoritaires dans les réserves consolidés		24 362	7 501
Part des minoritaires dans le résultat consolidé		(58)	199
	<i>Total des intérêts minoritaires</i>	24 304	7 700
CAPITAUX PROPRES			
Capital		265 000	265 000
Réserves consolidées		155 540	98 725
Autres capitaux propres		75 000	75 000
Résultat consolidé de l'exercice		60 903	56 815
	<i>Total des capitaux propres</i>	556 443	495 540
	<i>Total passif et capitaux propres</i>	5 365 291	4 705 176

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE
AU 31 DECEMBRE 2021**

(Montants exprimés en milliers de dinars)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2 021	2 020
1. PASSIFS EVENTUELS			
- Cautions, avals et autres garanties données	7-1	99 918	81 161
- Crédits documentaires	7-2	111 972	112 129
<i>Total des Passifs éventuels</i>		211 890	193 290
2. ENGAGEMENTS DONNES			
- Engagements de financement en faveur de la clientèle	7-3	934 499	720 374
- Engagements sur titres	7-4	3 750	750
<i>Total des Engagements donnés</i>		938 249	721 124
3. ENGAGEMENTS RECUS			
- Garanties reçues	7-5	1 936 719	1 001 541

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021
(Montants exprimés en milliers de dinars)

	Notes	2 021	2 020
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Profits et revenus assimilés	8-1	372 109	322 021
Commissions (en produits)	8-2	59 901	51 830
Gains sur portefeuille commercial et opér. financières	8-3	22 333	16 076
Revenus du portefeuille d'investissement	8-4	176	185
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		454 519	390 111
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Charges encourues et assimilées	8-5	(155 261)	(131 165)
Commissions encourues		(4 668)	(3 581)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		(159 929)	(134 746)
PRODUIT NET BANCAIRE		294 590	255 366
Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	8-6	(31 040)	(38 844)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	8-7	(5)	(4 001)
Autres produits d'exploitation		539	795
Frais de personnel	8-8	(105 697)	(89 513)
Charges générales d'exploitation	8-9	(60 329)	(43 421)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	8-10	(12 739)	(12 044)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		85 319	68 338
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	6-1-5	659	2 204
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	8-11	(2 634)	(727)
Impôt sur les bénéfices	8-12	(22 499)	(12 800)
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		60 845	57 014
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires		-	-
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		60 845	57 014
Part de résultat revenant aux minoritaires		58	(199)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE, PART DU GROUPE		60 903	56 815
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION (DT)	8-13	0,230	0,214

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021
(Montants exprimés en milliers de dinars)

	Notes	2 021	2 020
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		438 631	369 774
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(167 330)	(141 427)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements financiers		6 624	(43 030)
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		73 316	(5 450)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(639 243)	(635 316)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		491 155	609 268
Titres de placement / Titres de transaction		-	-
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(166 878)	(134 208)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(78 780)	(28 431)
Impôts sur les sociétés		(18 897)	(2 572)
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		(61 402)	(11 392)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		176	184
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(26 582)	(34 233)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(18 689)	(20 582)
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		(45 096)	(54 631)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Emission / Remboursement d'emprunts		(922)	(860)
Augmentation / diminution ressources spéciales		-	-
Dividendes versés		(198)	(65)
Encaissement suite à l'émission d'actions		31 855	95 133
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		30 735	94 208
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(75 763)	28 185
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		317 057	288 872
LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS EN FIN D'EXERCICE	10-1	241 294	317 057

Notes aux états financiers consolidés :

Note 1. Présentation de la société mère

La société mère "Banque Zitouna" est une Société Anonyme au capital de 265.000.000 DT, créée en 2009, et régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

La société mère "Banque Zitouna" est une Banque commerciale universelle. Son capital social est divisé en 265.000.000 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

La structure du capital se présente, au 31 décembre 2021, comme suit :

	Nombre d'actions et de droits de vote	Participation en DT	% du capital et des droits de vote
MAJDA TUNISIA S.A	264 999 993	264 999 993	100%
AUTRES ACTIONNAIRES	7	7	-
Total Général	265 000 000	265 000 000	100%

Note 2. Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers consolidés

2-1. Introduction

<i>Eléments constitutifs du référentiel applicable</i>	<p>Les états financiers consolidés du "Groupe Banque Zitouna" (le Groupe) sont préparés et présentés en respectant :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les principes comptables généralement admis prévus par le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie ;• Les principes comptables édictés par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie ; et• Les principes comptables applicables aux institutions financières islamiques, telles que publiées par l'Organisation de Comptabilité et d'Audit des Institutions Financières Islamiques (AAOIFI).
<i>Hiérarchie des sources réglementaires</i>	<p>Le respect de la réglementation en vigueur est établi selon l'ordre suivant :</p> <ul style="list-style-type: none">• Loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises ;• Décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;• Les normes comptables du secteur bancaire (NCT 21 à NCT 25) ;• La norme comptable relative aux contrats de locations (NCT 41) ;• L'avis du comité auxiliaire émanant du CNC n° 2020-A du 30 décembre 2020 relatif au traitement comptable, par les institutions financières, des modifications des financements accordés aux bénéficiaires suite à la pandémie du COVID 19 ;• Les normes comptables NCT 35 à NCT 38 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 1er décembre 2003 ;

- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes ainsi que la circulaire BCT n° 2018-06 du 5 juin 2018 et la circulaire BCT n° 2019-08 du 14 octobre 2019 ;
- Les normes de comptabilité financière applicables aux institutions financières islamiques telles que publiées par l'AAOIFI.

En cas de divergence entre les différentes sources, l'établissement des états financiers consolidés respecte dans tous les cas les concepts et les principes prévus par le cadre conceptuel ainsi que la hiérarchie susvisée.

Monnaie de présentation

La monnaie de présentation des états financiers consolidés est le dinar tunisien (DT).

Les montants présentés dans les états financiers consolidés de synthèse et dans les notes annexes sont exprimés en milliers de dinars (KDT), sauf mention contraire. Les effets d'arrondis peuvent générer, le cas échéant, des écarts entre les montants présentés dans les états financiers consolidés de synthèse et ceux présentés dans les notes annexes.

2-2. Recours à des estimations et au jugement

Pour la préparation des états financiers consolidés de la Banque mère, l'application des principes et méthodes comptables décrits dans les notes annexes conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés en résultat consolidé, sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan consolidé et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d'établissement des états financiers consolidés et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers consolidés.

Les hypothèses formulées et les estimations réalisées pour la préparation de ces états financiers consolidés ont évolué comparativement à celles retenues lors de la précédente clôture annuelle pour tenir compte des incertitudes actuelles sur les conséquences, la durée et l'intensité de la crise économique générée, notamment, par la pandémie "Covid-19" ainsi que par l'aggravation du déficit budgétaire et la dégradation du risque souverain et des difficultés des entreprises publiques. Les effets de la poursuite de cette crise sur les hypothèses et estimations retenues sont précisés dans le paragraphe 2-3 de la présente note.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. Les effets sur une estimation comptable d'un changement d'une donnée d'entrée ou d'un changement de technique d'évaluation sont des changements d'estimations comptables à moins qu'ils ne résultent de la correction d'erreurs d'une période antérieure. L'impact des changements d'estimations comptables est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes subséquentes éventuellement affectées par le changement.

Le recours à ces estimations et au jugement concerne notamment les éléments suivants :

- Dépréciation des créances sur la clientèle : La Direction procède à la fin de chaque année à un test de dépréciation, à base individuelle et à base collective, des créances issues des opérations de financement conformément à la démarche décrite au niveau du paragraphe 4-6 de la note 4.
- Dépréciation des titres de participation non consolidés : Les provisions pour dépréciation des titres de participation non consolidés figurant parmi les composantes du portefeuille d'investissement sont réexaminées par la Direction à l'issue de chaque arrêté annuel.

2-3. Réponse aux incertitudes :

En réponse aux incertitudes liées à la poursuite de la crise sanitaire et économique, et par circulaire n° 2022-02 du 4 mars 2022, la BCT est intervenue pour modifier l'article 10 bis de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, et ce, en vue de réviser les paramètres suivants :

- Le facteur d'aggravation des taux de migration historiques de chaque groupe de contrepartie, désigné " Δ_{gi} " ;
- Les taux de provisionnement à appliquer par groupes de contreparties " TP_{gi} ".

L'incidence de la révision des paramètres de calcul des dépréciations à base collective des engagements non douteux résulte d'un changement de données d'entrée et a été traitée, en conséquence, comme étant un changement d'estimations comptables conformément à la norme NCT 11 relative aux modifications comptables.

Note 3. Exercice comptable

L'exercice comptable commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les états financiers consolidés du Groupe sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

4-1. Principes de consolidation

4-1-1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent l'ensemble des entités sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure dans un avenir proche. Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du Groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation. Tel est le cas des filiales en liquidation ou placées sous le contrôle d'un administrateur judiciaire. La valeur de la participation dans ces entreprises est reprise sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées".

4-1-2. Méthodes de consolidation

Les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle exclusif existe lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale. En outre, le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entité, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne ; il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Les entités sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entités sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Cette présomption est réfutable si le Groupe n'a pas, en substance, un pouvoir effectif de participation aux politiques opérationnelles et financières d'une entité. Les participations inférieures au seuil de 20% sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique "Titres mis en équivalence" et au niveau de la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique "Titres mis en équivalence".

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entité mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entité, le groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entité associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entité.

Les intérêts minoritaires sont présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère. Les intérêts minoritaires dans le résultat du groupe sont également présentés séparément.

Les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée peuvent être supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale. Cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique "Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille investissement".

4-1-3. Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

(a) Elimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié.

(b) Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation

Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôts correspondante.

Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Ecart d'évaluation

La quote-part du Groupe dans les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la juste valeur dans le bilan consolidé des actifs, passifs de l'entité acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

(c) Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entité comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus.

La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise demeurant consolidée, notamment à la suite d'une opération sur le capital dilutive pour la société du groupe détenant la participation dans ladite entreprise, donne lieu à la décomptabilisation de l'écart d'acquisition à hauteur de la part d'intérêt sortie.

(d) Déconsolidation

Les titres conservés par le Groupe dans une filiale déconsolidée, sont comptabilisés à la date de sortie du périmètre à leur valeur comptable de consolidation, soit la quote-part des capitaux propres consolidés qu'ils représentent à cette date, augmentés, éventuellement de la quote-part correspondante dans l'écart d'acquisition résiduel.

La valeur comptable de la participation à la date à laquelle elle cesse d'être une filiale est considérée comme son coût par la suite. Celui-ci est figé sauf dépréciation ultérieure, lorsque sa valeur d'usage devient inférieure à cette nouvelle valeur comptable.

4-2. Règles de prise en compte des produits

Les revenus sont les produits provenant de l'exploitation du Groupe. Un revenu ne peut être comptabilisé qu'au moment de sa réalisation. La prise en compte du revenu n'est effectuée que dans l'un des cas suivants :

- Une réalisation du revenu au moment de la transaction ;
- Une réalisation du revenu lors de l'exécution du contrat ;
- Une réalisation du revenu lors du recouvrement des prestations de services

Dans ce cadre :

- Les commissions d'études, de gestion et de mise en place de financements, sont prises en compte dans le résultat du Groupe au moment de leur perception.
- Les commissions relatives aux engagements par signature (lettres de crédits, lettres de garantie, etc.) sont prises en compte dans le résultat à mesure qu'elles sont courues ;
- Les profits, relatifs à des créances courantes, sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus ;
- Les profits échus et non encore encaissés, relatifs à des créances douteuses (incertaines, préoccupantes ou compromises), sont constatés en profits réservés et présentés en déduction des "Créances sur la clientèle". Ces profits sont pris en compte dans le résultat de la Banque à mesure de leur encaissement. Ainsi, les profits pris en compte antérieurement en résultat au cours d'exercices antérieurs ne sont pas extournés mais doivent être provisionnés.
- Les produits prohibés par les normes islamiques ne sont pas comptabilisés au résultat de l'exercice et sont portés dans des comptes d'attente du passif courant (Nafaa Elaam), en attendant leur liquidation par le Conseil d'administration ou l'assemblée générale de la Banque mère, sous la supervision du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques.

4-3. Rémunération des comptes

A la date de chaque arrêté, les profits encaissés relatifs à des opérations de financement et d'investissement dont l'origine des fonds au départ était des comptes Tawfir, des comptes participatifs, des comptes à vue, des contrats Istithmar et/ou du capital libre de la Banque mère, sont répartis entre la Banque mère et les détenteurs des comptes d'investissements en fonction de la contribution de chaque intervenant dans ces financements et de la clé de répartition contractuelle.

Par ailleurs, les exigences de l'article 47 de la circulaire BCT n° 2018-06 du 5 juin 2018 ainsi que les principes islamiques de solidarité des exercices et de sauvegarde des intérêts des déposants, tels que prévus par la norme FAS 35 de l'AAIOFI, mettent à la charge de la Banque mère l'obligation de constituer deux types de réserves spécifiques : une réserve d'équilibre des profits (PER) et une réserve pour risque d'investissement (IRR).

- Réserve d'équilibre des profits (PER) : Cette réserve est prélevée de la masse des profits à servir aux déposants, avant prélèvement de la quote-part de la Banque mère en tant que "*Moudhareb*". Les montants logés sous cette rubrique, sont répartis proportionnellement entre la Banque mère et les déposants. La quote-part des déposants est rattachée aux dépôts et avoirs de la clientèle.
- Réserve pour risque d'investissement (IRR) : Cette réserve est prélevée de la masse des profits à distribuer aux déposants, après prélèvement de la quote-part de la Banque mère en tant que "*Moudhareb*". Les montants, logés sous cette rubrique, sont du droit des déposants et doivent, par conséquent, être rattachés aux dépôts et avoirs de la clientèle.

4-4. Titres participatifs émis

Les titres participatifs sont des titres subordonnés conformément aux dispositions de l'article 370 du Code des Sociétés Commerciales. Ils sont assimilés à des fonds propres.

Les titres participatifs sont émis sous forme d'un contrat "*Moudharaba*". Les titulaires des titres participatifs ont droit à une rémunération annuelle comportant une avance et un complément variable.

La partie variable est calculée conformément au système de partage des profits et suivant une clé de répartition fixée annuellement.

La Banque mère est autorisée à utiliser les techniques de lissage de profit à travers le compte de Réserve d'Equilibre des Profits (PER).

4-5. Règles de prise en compte des charges

Toutes les charges ayant concouru à la réalisation des revenus relatifs à l'exercice comptable, doivent être déterminées et rattachées à ce même exercice.

Le rattachement des charges aux produits s'effectue, entre autres, par le biais des comptes de régularisation qui sont utilisés pour répartir les charges et les produits dans le temps de manière à rattacher à chaque exercice seulement les charges et les produits qui le concernent.

4-6. Règles d'évaluation des créances

4-6-1. Provision à base individuelle

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation de l'ensemble des créances de la Banque mère est effectuée sur la base de la situation, à la date d'arrêt, et compte tenu des événements postérieurs à cette date.

Cette évaluation est accompagnée d'une appréciation de l'ensemble des garanties déductibles au sens de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles.

Ces deux opérations conduisent la Banque mère à déterminer un montant de provisions requis, un montant de la dotation aux provisions et un montant de produits réservés.

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(a) Prise en compte des garanties :

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de l'Etat tunisien, des Banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les garanties matérialisées par des instruments financiers ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT.

(b) Taux de provision :

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

Classe 2- Actifs incertains	20%
Classe 3- Actifs préoccupants	50%
Classe 4- Actifs compromis	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des Banques et assurances.

4-6-2. Provision à base collective

En application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment par les circulaires n° 2021-01 du 11 janvier 2021 et n° 2022-02 du 4 mars 2022, la Banque mère doit constituer une provision à caractère général dite "*provision collective*" par prélèvement sur les résultats pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1). (Cf. paragraphe 2-3 de la note 2 ci-dessus)

La provision collective est calculée par groupes homogènes de contreparties "g_i" réparties par secteur d'activité économique selon les formules suivantes :

- Provision collective du groupe i : $PC_{gi} = [\text{Engagements 0 et 1}]_{gi} \times (TMM_{gi} + \Delta_{gi}) \times TPR_{gi}$
- Provision collective globale : $\sum_{i=1}^n PC_{gi}$

Avec :

- *TMM_{gi}*: Taux de migration moyen du groupe de contreparties i observé au cours des cinq années précédant l'année de référence
- *TPR_{gi}*: Taux de provision standards exigés par la BCT
- *Δ_{gi}* : taux d'aggravation des taux de migration historique.

4-6-3. Provisions additionnelles

Selon l'article 10 quater de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée par les textes subséquents, les banques et les établissements financiers doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- **A** : Ancienneté dans la classe 4 ;
- **N** : Année d'arrêt des états financiers ;
- **M** : Année de la dernière migration vers la classe 4.

Le risque net correspond à la valeur de l'actif après déduction :

- Des produits réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des banques et des établissements financiers ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée, et
- Des provisions constituées conformément au paragraphe 4-6-1 supra.

4-6-4. Valeur des biens IJARA

La valeur des biens octroyés à la clientèle via la "technique Ijara" est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions à caractère individuel et des provisions additionnelles et ce compte tenu d'une décote annuelle sur le coût d'acquisition. Cette décote diffère selon la nature du bien financé et se détaille comme suit :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 30% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 10% par an d'âge

Par ailleurs, la valeur du bien est considérée nulle en cas d'épave ou de vol.

4-7. Modifications des flux contractuels des financements accordés aux bénéficiaires suite à la pandémie du COVID 19

En réponse à la crise sanitaire "COVID 19", de nombreux moratoires ont été accordés aux clients par les banques et les établissements financiers, et ce, en application :

- De la circulaire de la BCT n°2020-06 du 19 mars 2020, relative aux mesures exceptionnelles de soutien aux entreprises et aux professionnels, telle que modifiée et complétée par la circulaire de la BCT n°2020-07 du 25 mars 2020 ;
- De la circulaire de la BCT n° 2020-07 du 25 mars 2020, relative aux mesures de soutien aux particuliers telle que modifiée et complétée par la circulaire n° 2020-08 du 1^{er} avril 2020.
- De la circulaire de la BCT n° 2020-19 du 5 octobre 2020 relative aux mesures exceptionnelles de soutien aux entreprises et aux professionnels opérant dans les secteurs du tourisme et de l'artisanat ;
- De la circulaire de la BCT n°2020-21 du 30 décembre 2020, relative à la prorogation des mesures exceptionnelles de soutien aux entreprises et aux professionnels ;

Ces moratoires généralisés ou appliqués sur demande ont consisté le plus souvent en des reports d'échéances de quelques mois, avec ou sans facturation d'une quelconque compensation financière liée à ces décalages d'échéancier.

A cet effet, l'avis n° 2020-A du 30 décembre 2020 du comité auxiliaire ad-hoc créé d'urgence par le Président du Conseil National de la Comptabilité (CNC) a préconisé le traitement comptable des modifications des flux contractuels occasionnés par lesdits moratoires.

Ainsi, selon cet avis, la modification des flux contractuels est considérée comme étant non substantielle et ne résulte pas d'une restructuration de créances en souffrance. Le moratoire est, en effet, dans ce cas considéré comme ne répondant pas à une difficulté financière de l'emprunteur, mais à une crise de liquidité passagère et le risque de crédit n'est pas considéré par défaut comme ayant augmenté significativement.

La Banque mère a appliqué cet avis à deux niveaux :

1- Au niveau du portefeuille Mourabaha (entreprises, professionnels et particuliers) :

Conformément aux exigences des paragraphes 36 et 38 de l'avis précité, la Banque a appliqué la méthode de référence, selon laquelle la décote occasionnée par l'effet conjugué de la non révision des taux de profits et des moratoires de paiements consentis, est venue ajuster le taux de rendement effectif (TRE) du financement à la date de renégociation des flux contractuels. Le TRE révisé a été utilisé de manière prospective sur la durée résiduelle de chaque financement sous-jacent.

2- Au niveau du portefeuille Ijara (entreprises et professionnels) :

Les facilités accordées aux preneurs, au sens du paragraphe 12 (e) de l'avis susvisé, ne donnent pas lieu à un contrat de location distinct. Elles sont comptabilisées de manière prospective et ne modifient pas l'encours de l'investissement net au moment de la modification. La Banque, en sa qualité de bailleur, comptabilise les produits financiers sur une base systématique et rationnelle sur la durée résiduelle du bail en utilisant un taux d'intérêt implicite révisé pour le contrat de location. Le taux d'intérêt implicite révisé correspond au taux d'intérêt qui rend la valeur actualisée des paiements minimaux révisés égale à l'encours d'investissement net au moment de la modification.

4-8. Règles d'évaluation des titres

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, l'évaluation des titres détenus par le Groupe est effectuée comme suit :

- Les titres de transaction sont évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat.
- Les titres de placement sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
- La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Les titres d'investissement sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :
 - Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
 - L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

4-9. Portefeuille encaissement et comptes exigibles après encaissement

Les éléments détenus par la Banque mère pour le compte de tiers, en attente d'encaissement figurent au niveau des états financiers. La Banque mère a opté pour leur traitement au sein de la comptabilité financière en utilisant des comptes matières spécifiques à ces valeurs. Les comptes utilisés sont compensés pour le besoin de la présentation des états financiers.

4-10. Opérations de Mourabaha, d'Ijara et de ventes Khadamet

Les opérations effectuées par le Groupe sont comptabilisées conformément à leur nature et réalité financière sans tenir compte uniquement de leur apparence juridique. C'est le cas des créances résultant des opérations de Mourabaha, d'Ijara et de ventes Khadamet réalisées par la Banque mère.

4-11. Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement aux taux suivants :

- | | |
|----------------------------------|-----|
| • Immeubles | 05% |
| • Agencement et Aménagement | 10% |
| • Matériel et mobilier de bureau | 10% |
| • Matériel de transport | 20% |
| • Matériel informatique | 20% |
| • Droits d'usage | 04% |
| • Logiciels informatiques | 33% |

4-12. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en devises de la Banque mère sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

4-13. Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) des entités retenues dans le périmètre de consolidation sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire ainsi que par les compléments de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par les conventions collectives sectorielles.

4-13-1. Avantages à court terme

Le Groupe comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

4-13-2. Avantages postérieurs à l'emploi

Le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le Groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations ou des contributions d'assurance Takaful appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge de du Groupe nécessitant évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Pour le personnel des entités consolidées, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent, exclusivement, de régimes à cotisations définies.

4-14. Impôt sur les bénéfices

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, le Groupe distingue les impôts courants et les impôts différés.

4-14-1. Impôts courants

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur propres à chacune des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

4-14-2. Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque des différences temporaires existent entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporaires taxables à l'exception :

- Des différences temporaires taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- Des différences temporaires taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporaires déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporaires et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable (prévue par la norme comptable internationale IAS 12, Impôts sur le résultat, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) par référence au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt au niveau de l'état de résultat consolidé.

4-15. Cotisations au Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (FGDB)

Les articles 149 et suivants de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ont institué le Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (FGDB) et ont prévu l'obligation des Banques d'y adhérer.

Par ailleurs, l'article 17 du décret n° 2017-268 du 1^{er} février 2017 relatif à la fixation des règles d'intervention, d'organisation et de fonctionnement dudit fonds, a fixé la cotisation annuelle de chaque Banque adhérente à 0,3% TTC de l'encours de ses dépôts à la fin de l'exercice comptable précédent.

Vu la spécificité des dépôts de la Banque mère et afin de se conformer aux normes bancaires islamiques et spécifiquement le principe de partage des pertes et profits, la cotisation au FGDB relative aux dépôts d'investissements est supportée par les déposants par prélèvement des profits leur revenant. Cette charge est affectée à la rubrique CH1 "Charges encourues et assimilées" de l'état du résultat.

Pour la cotisation au FGDB relative aux dépôts autres que les dépôts d'investissement, la charge est affectée à la rubrique CH7 "Charges générales d'exploitation" de l'état de résultat.

4-16. Résultat de base par action

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire en circulation dans la performance de l'entité au cours d'une période comptable.

Le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Banque mère divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

Lorsque des actions gratuites sont émises, le nombre d'actions ordinaires en circulation augmente sans augmentation des ressources. En conséquence, le nombre d'actions ordinaires en circulation avant l'événement est ajusté au prorata de la modification du nombre d'actions ordinaires en circulation comme si l'événement s'était produit à l'ouverture de la première période présentée.

Note 5. Périmètre de consolidation :

5-1. Entités incluses dans le périmètre :

Le périmètre des états financiers consolidés comprend, outre la mère consolidante, 7 entités au 31 décembre 2021 contre 3 entités au 31 décembre 2020 :

- 6 filiales traitées par intégration globale ;
- 1 entreprise associée traitée par mise en équivalence.

Les entités retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage de contrôle, et le pourcentage d'intérêt revenants au groupe se présentent comme suit :

	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
Banques et Etablissements financiers			
Banque Zitouna	IG	100,00%	100,00%
Autres services financiers			
Zitouna Capital	IG	50,44%	50,44%
Zitouna Paiement	IG	51,00%	51,00%
FCPR Moucharaka I (*)	IG	-	82,76%
FCPR Mourafik (*)	IG	-	93,75%
FCPR Moucharaka II (*)	IG	-	81,95%
Zitouna Takaful	ME	30,00%	30,00%
Services informatiques			
Majda Smart Solutions	IG	40,00%	40,00%

IG : Intégration globale

ME : Mise en équivalence

(*) Les parts émises par les fonds communs de placement à risque (FCPR) sont dépourvues de droits de vote. La Banque exerce un contrôle exclusif sur ces entités structurées par l'intermédiaire du gestionnaire Zitouna Capital (filiale de la Banque).

5-2. Entités exclues du périmètre :

Les entités exclues du périmètre de consolidation se présentent comme suit :

Société	% de contrôle	% d'intérêt	Observations
Zitouna Tamkeen (Micro-finance)	25%	25%	Le conseil d'administration de la Banque mère, considère que cette dernière a cessé, depuis l'exercice clos le 31 décembre 2019, d'avoir une influence notable sur cette entité au sens du paragraphe 3 de la norme NCT 36 relative aux participations dans des entreprises associées.
Zitouna LLD (Location de longue durée)	30%	30%	La société n'est pas opérationnelle et présente des difficultés de mise en exploitation.
Zitouna Finance (Conseil et ingénierie financière)	20%	20%	La Banque consolidante ne dispose d'aucun siège au Conseil d'Administration de la société émettrice et n'a, en conséquence, aucun pouvoir de participation aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de cette dernière.

Les participations au capital de ces trois entités ont été comptabilisées comme si elles constituaient un placement.

Note 6. Notes relatives au bilan consolidé :

6-1. Actif

6-1-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2021 à 218.343 KDT contre 290.719 KDT au 31/12/2020 enregistrant une baisse de 24,9% soit 72.376 KDT. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
			Montant	(%)
Caisse	44 223	41 332	2 891	7,0
Comptes ordinaires BCT	174 075	249 342	(75 267)	-30,2
Chèques Postaux	45	45	-	0,0
Total	218 343	290 719	(72 376)	-24,9

6-1-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de la rubrique Créances sur les établissements bancaires et financiers s'élève au 31/12/2021 à 299.343 KDT contre 298.503 KDT au 31/12/2020 enregistrant une hausse de 0,3% soit 840 KDT. Il s'analyse comme suit :

		31/12/2021	31/12/2020	Variations	
				Montant	(%)
Créances sur les établissements Bancaires	(i)	274 207	245 182	29 025	11,8
Créances sur les établissements Financiers	(ii)	25 136	53 321	(28 185)	-52,9
Total		299 343	298 503	840	0,3

(i) Les créances sur les établissements bancaires se détaillent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
			Montant	(%)
Moudharaba interbancaire	239 981	204 552	35 429	17,3
Financement Mourabaha	9 885	13 838	(3 953)	-28,6
Comptes correspondants NOSTRI	23 637	26 333	(2 696)	-10,2
Comptes correspondants LORI	-	6	(6)	-100,0
Créances rattachées sur Moudharaba interbancaire	572	268	304	113,6
Créances rattachées sur financement Mourabaha	132	185	(53)	-28,6
Total	274 207	245 182	29 025	11,8

(ii) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
			Montant	(%)
Certificats de leasing	25 000	53 000	(28 000)	-52,8
Créances sur les autres établissements Financiers	3	1	2	200,0
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers	133	320	(187)	-58,4
Total	25 136	53 321	(28 185)	-52,9

6-1-3. Créances sur la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2021 à 4.382.996 KDT contre 3.763.999 KDT au 31/12/2020 enregistrant une hausse de 16,4% soit 618.996 KDT. Il se détaille comme suit :

		31/12/2021	31/12/2020	Variations	
				Montant	(%)
Portefeuille Mourabaha	(i)	3 239 559	2 831 217	408 342	14,4
Portefeuille ventes Khadamet	(ii)	852	1 471	(619)	-42,1
Financement Wakala Bel Istithmar	(iii)	235 745	82 600	153 145	185,4
Portefeuille Ijara	(iv)	571 355	592 761	(21 406)	-3,6
Comptes débiteurs de la clientèle	(v)	2 864	3 463	(599)	-17,3
Autres financements à la clientèle	(vi)	288 716	209 972	78 744	37,5
Arrangements et Rééchelonnements	(vii)	94 548	71 661	22 887	31,9
Produits constatés d'avance	(viii)	(1 295)	(2 800)	1 505	-53,8
Créances rattachées aux créances de la clientèle	(ix)	83 614	64 215	19 399	30,2
Total brut		4 515 958	3 854 559	661 398	17,2
Provisions à base individuelle	(x)	(49 241)	(31 652)	(17 589)	55,6
Provisions additionnelles	(x)	(17 865)	(15 059)	(2 806)	18,6
Provisions collectives	(x)	(48 190)	(32 906)	(15 284)	46,4
Produits réservés	(xi)	(17 666)	(10 943)	(6 723)	61,4
Total net		4 382 996	3 763 999	618 996	16,4

La ventilation des créances brutes sur la clientèle au 31 décembre 2021 selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 6 mois	Entre 6 mois et 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Sans Maturité	Total
Portefeuille financement (Mourabha, khadamet & Ijara)	761 636	557 971	543 249	1 629 429	648 479	-	4 140 764
Comptes débiteurs de la clientèle	-	-	-	-	-	2 864	2 864
Autres financements à la clientèle	172 226	9 598	18 985	45 128	12 771	30 008	288 716
Créances rattachées	29 814	15 902	19 049	18 849	-	-	83 614
Total	963 676	583 471	581 283	1 693 406	661 250	32 872	4 515 958

(i) Portefeuille Mourabaha :

Le portefeuille Mourabaha enregistre l'ensemble des opérations de financements de biens à court, long et moyen terme, octroyés à la clientèle via la "technique Mourabaha".

(ii) Ventes Khadamet :

Le portefeuille Khadamet enregistre l'ensemble des opérations de financements de services à court et moyen terme, octroyés à la clientèle via la technique "ventes Khadamet".

(iii) Financement Wakala Bel Istithmar :

Il s'agit des opérations par laquelle la Banque mandate ses clients pour investir, en son nom et pour son compte, ses fonds dans des actifs, pendant une période déterminée, et ce, avec ou sans restriction.

(iv) Portefeuille Ijara :

Le portefeuille Ijara enregistre l'ensemble des opérations par lesquelles la Banque procède à l'acquisition d'actifs et leur appropriation puis leur location au profit des professionnels en leur accordant l'option d'achat.

(v) Comptes débiteurs de la clientèle :

Il s'agit des comptes débiteurs non rémunérés des clients ordinaires (relevant des classes 0 et 1). L'octroi de cet avantage aux clients n'est pas automatique. Il est soumis à une autorisation préalable auprès de la direction générale. Aucun profit n'est constaté sur les débits en comptes.

(vi) Autres financements à la clientèle :

Le solde de cette rubrique s'élève, au 31/12/2021, à 288.716 KDT et se détaille comme suit :

		31/12/2021	31/12/2020	Variations	
				Montant	(%)
Encours des créances douteuses ^(*)	(a)	241 515	156 986	84 529	53,8
Valeurs impayées des créances saines		47 201	52 985	(5 785)	-10,9
Total		288 716	209 972	78 744	37,5

^(*) Hors créances rattachées.

(a) La défalcation de l'encours des créances douteuses selon la classe de risque se présente comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
			Montant	(%)
Créances de la classe 2	19 036	23 451	(4 414)	-18,8
Créances de la classe 3	72 366	24 435	47 931	196,2
Créances de la classe 4	150 113	109 101	41 012	37,6
Total	241 515	156 986	84 529	53,8

(vii) Arrangements et rééchelonnements :

Il s'agit de l'encours des créances restructurées dans le cadre des opérations de renégociation visées par l'article 12 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

(viii) Produits constatés d'avance :

Il s'agit des profits non acquis sur opérations Mourabaha comptabilisés suite à la révision des taux de rendement effectif des financements ayant bénéficié des moratoires généralisés ou sur demande dans le cadre des mesures exceptionnelles de soutien aux entreprises et aux particuliers prévues par les différentes circulaires de la BCT en réponse à la pandémie COVID-19 (Cf. paragraphe 4-7 de la note 4).

(ix) Créances rattachées aux créances de la clientèle :

Figurent sous cet intitulé les profits courus et non échus à la date de reporting sur l'ensemble des opérations de financement.

(x) La reconstitution du stock des provisions au 31/12/2021 se détaille comme suit :

	Stock au 31/12/2020	Dotations 2021	Reprises 2021	Stock au 31/12/2021
Provisions à base individuelle	31 652	21 868	(4 279)	49 241
Provisions additionnelles	15 059	5 506	(2 700)	17 865
Provisions collectives	32 906	15 284 ^(*)	-	48 190
Total	79 617	42 658	(6 979)	115 296

^(*) Dont 10.156 KDT imputables à la révision des paramètres de calcul de la provision collective par circulaire de la BCT n° 2022-02 du 4 mars 2022.

(xi) Produits réservés :

Figurent sous cet intitulé les profits courus (échus et non échus) dont la constatation en produits se trouve être différée jusqu'à encaissement effectif, en raison du caractère douteux pesant sur le recouvrement des créances s'y rapportant.

6-1-4. Portefeuille d'investissement

Cette rubrique est passée de 59.581 KDT au 31/12/2020 à 71.164 KDT au 31/12/2021 enregistrant ainsi une hausse de 19,4% soit 11.583 KDT. Le solde de la rubrique se détaille comme suit :

		31/12/2021	31/12/2020	Variations	
				Montant	(%)
Titres de participation non consolidés	(i)	71 514	62 664	8 850	14,1
Emprunt National sans intérêts		-	68	(68)	-100,0
Titres participatifs acquis	(ii)	2 000	2 000	-	0,0
Obligations convertibles en actions		2 800	-	2 800	100,0
Total brut		76 314	64 732	11 582	17,9
Provision pour dépréciations de titres		(5 150)	(5 151)	1	0,0
Total net		71 164	59 581	11 583	19,4

(i) Les titres de participation non consolidés se détaillent comme suit :

Société	Valeur brute au 31/12/2020	Acquisition / Libération	Cession	Tranferts	Valeur brute au 31/12/2021	Part dans le capital
<i>Participations non consolidées (1)</i>	<i>42 214</i>	-	(2 500)	(15 000)	<i>24 714</i>	-
ZITOUNA TAMKEEN	5 000	-	-	-	5 000	25,00%
ZITOUNA FINANCE	1 000	-	-	-	1 000	20,00%
FCPR MOURAFIK	15 000	-	-	(15 000)	-	-
CARTHAGO SANITAIRE	5 000	-	(1 000)	-	4 000	6,67%
CLSB	5 000	-	-	-	5 000	5,83%
GREEN LABEL OIL	2 400	-	(900)	-	1 500	2,12%
STE PROINJECT	3 000	-	-	-	3 000	4,68%
STE UNIPACK	3 000	-	-	-	3 000	3,38%
STE BRIQUETERIE BIR MCHERGA	1 600	-	(600)	-	1 000	1,48%
TDF III	1 000	-	-	-	1 000	5,00%
ZITOUNA LLD	150	-	-	-	150	30,00%
SIBTEL	53	-	-	-	53	1,06%
FCP AL KAOUTHAR	10	-	-	-	10	10,00%
APTBEF	1	-	-	-	1	0,10%
<i>Participations en rétrocession imputées sur les ressources des FCPR (2)</i>	<i>20 450</i>	<i>26 350</i>	-	-	<i>46 800</i>	-
NEW BOX TUNISIA	2 300	-	-	-	2 300	23,00%
PRINTEC	5 000	-	-	-	5 000	26,90%
POLYMED	750	750	-	-	1 500	22,40%
STEP	3 900	-	-	-	3 900	33,70%
SOLUTIONS COMPOSITES	3 500	-	-	-	3 500	34,30%
METHANIA INDUSTRIES	5 000	-	-	-	5 000	24,20%
MAGHREB PAPIER	-	2 850	-	-	2 850	48,70%
NAEHCO	-	1 200	-	-	1 200	49,00%
PRIMED	-	3 500	-	-	3 500	33,30%
INPACKT	-	9 500	-	-	9 500	2,20%
PALLET & PELLET TUNISIE	-	2 000	-	-	2 000	39,60%
BIWARE	-	2 000	-	-	2 000	27,40%
ORIENT TEA	-	2 000	-	-	2 000	39,80%
MAGHREB STONE PAPER	-	2 550	-	-	2 550	34,00%
Total général (1) + (2)	62 664	26 350	(2 500)	(15 000)	71 514	

(ii) Il s'agit de titres participatifs émis par "Wifak Bank".

6-1-5. Titres mis en équivalence

Les participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence concernent la société Zitouna Takaful :

Société	Activité	31/12/2021		31/12/2020	
		Participation du Groupe en %	Valeur d'équivalence	Participation du Groupe en %	Valeur d'équivalence
Zitouna Takaful	Opérateur Takaful	30,00%	12 451	30,00%	11 792
TOTAL			12 451		11 792

La variation de la valeur d'équivalence entre l'ouverture et la clôture de l'exercice clos le 31/12/2021 peut être expliquée comme suit :

Valeur d'équivalence à l'ouverture de l'exercice	11 792
+ Part du groupe dans les résultats individuels de l'entreprise associée de 2021 ^(a)	1 671
- Part du groupe dans la fiscalité différée nette de l'entreprise associée de 2021 ^(b)	(1 012)
- Dividendes encaissés	-
= Valeur d'équivalence à la clôture de l'exercice	12 451

(a) + (b) = Quote-part dans les résultats d'entreprises mises en équivalence : 659 KDT.

Les données financières publiées par la société Zitouna Takaful, au titre de l'exercice clos le 31/12/2021, sont les suivantes (en KDT) :

	Zitouna Takaful ⁽¹⁾
Total Bilan	45 375
Total des capitaux propres	41 169
Total des produits d'exploitation	19 058
Résultat d'exploitation	5 616
Résultat net de l'exercice	5 571

(1) Les états financiers individuels de la société Zitouna Takaful sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles NCT 43 et NCT 44 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 mars 2018 ainsi que les normes NCT 28 à NCT 31 relatives aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance et publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 juin 2000.

6-1-6. Valeurs immobilisées

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2021 à 104.657 KDT contre 95.266 KDT au 31/12/2020 enregistrant une hausse de 9,9% soit 9.391 KDT. Il se détaille comme suit :

		31/12/2021	31/12/2020	Variations	
				Montant	(%)
Immobilisations incorporelles					
Logiciels		15 465	11 650	3 815	32,7
Droit d'usage		3 994	3 994	-	0,0
Fonds de commerce		679	187	492	263,1
Logiciels en cours		4 612	2 801	1 811	64,7
Sous-total (I)	(i)	24 750	18 632	6 118	32,8
Immobilisations corporelles					
Terrains		17 811	17 811	-	0,0
Constructions		46 716	44 461	2 255	5,1
Agencements et aménagements		53 908	48 234	5 674	11,8
Matériels de transport		3 318	2 900	418	14,4
Matériels et équipements de bureau		9 316	8 271	1 045	12,6
Serveurs		7 519	5 790	1 729	29,9
Matériels informatiques		25 688	21 416	4 272	19,9
Autres matériels		1 762	1 606	156	9,7
Constructions en cours		896	807	89	11,0
Agencements et aménagements en cours		108	17	91	535,3
Sous-total (II)	(ii)	167 042	151 313	15 729	10,4
Total brut (I) + (II)		191 792	169 945	21 847	12,9
Amortissements des immobilisations incorporelles	(i)	(12 035)	(10 473)	(1 562)	14,9
Amortissements des immobilisations corporelles	(ii)	(74 752)	(63 846)	(10 906)	17,1
Provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles	(i)	-	(11)	11	-100,0
Provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles	(ii)	(348)	(349)	1	-0,3
Total net		104 657	95 266	9 391	9,9

(i) Le tableau des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents se présente, au 31/12/2021, comme suit :

	Logiciels	Droits d'usage	Fonds de commerce	Logiciels en cours	Total
Coût d'acquisition					
+ En début de l'exercice (a)	11 650	3 994	187	2 801	18 632
+ Acquisitions	2 579	0	492	3 047	6 118
± Transferts	1 236	-	-	(1 236)	-
- Sorties	-	-	-	-	-
A la clôture de l'exercice (1)	15 465	3 994	679	4 612	24 750
Amortissement					
+ En début de l'exercice (b)	9 520	915	38	-	10 473
+ Dotation de l'exercice	1 373	160	29	-	1 562
- Régularisations sur Sorties	-	-	-	-	-
A la clôture de l'exercice (2)	10 893	1 075	67	-	12 035
Provisions pour dépréciation					
+ En début de l'exercice (c)	-	-	-	11	11
+ Dotation de l'exercice	-	-	-	-	-
- Reprises de l'exercice	-	-	-	(11)	(11)
A la clôture de l'exercice (3)	-	-	-	-	-
VNC au 31/12/2021 [(1)-(2)-(3)]	4 572	2 919	612	4 612	12 715
VNC au 31/12/2020 [(a)-(b)-(c)]	2 130	3 079	149	2 790	8 148

(ii) Le tableau des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents se présente, au 31/12/2021, comme suit :

	Terrains	Constructions	Agencements et aménagements	Matériels de transport	Matériels et équipements de bureau	Serveurs	Matériels informatiques	Autres matériels	Constructions en cours	Agencements et aménagements en cours	Total
Coût d'acquisition											
+ En début de l'exercice (a)	17 811	44 461	48 234	2 900	8 271	5 790	21 416	1 606	807	17	151 313
+ Acquisitions	-	639	5 669	635	1 068	1 730	4 335	156	1 705	97	16 034
± Transferts	-	1 616	6	-	-	-	-	-	(1 616)	(6)	-
± Reclassements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Sorties	-	-	(1)	(217)	(23)	(1)	(63)	-	-	-	(305)
A la clôture de l'exercice (1)	17 811	46 716	53 908	3 318	9 316	7 519	25 688	1 762	896	108	167 042
Amortissement											
+ En début de l'exercice (b)	-	16 677	21 914	2 292	4 222	4 452	13 824	465	-	-	63 846
+ Dotation de l'exercice	-	2 281	4 311	242	716	668	2 888	81	-	-	11 187
- Régularisations sur Sorties	-	-	-	(217)	(1)	-	(63)	-	-	-	(281)
A la clôture de l'exercice (2)	-	18 958	26 225	2 317	4 937	5 120	16 649	546	-	-	74 752
Provisions pour dépréciation											
+ En début de l'exercice (c)	-	-	-	-	-	-	-	-	337	12	349
+ Dotation de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Reprises de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)
A la clôture de l'exercice (3)	-	-	-	-	-	-	-	-	336	12	348
VNC au 31/12/2021 [(1)-(2)-(3)]	17 811	27 758	27 683	1 001	4 379	2 399	9 039	1 216	560	96	91 942
VNC au 31/12/2020 [(a)-(b)-(c)]	17 811	27 784	26 320	608	4 049	1 338	7 592	1 141	470	5	87 118

6-1-7. Autres actifs

Le solde des autres actifs s'élève au 31/12/2021 à 276.337 KDT contre 185.317 KDT au 31/12/2020 enregistrant une hausse de 49,1% soit 91.020 KDT. Il s'analyse comme suit :

		31/12/2021	31/12/2020	Variations	
				Montant	(%)
Débiteurs divers	(i)	14 734	17 659	(2 925)	-16,6
Biens acquis dans le cadre des opérations de financement	(ii)	28 940	21 896	7 044	32,2
Comptes de régularisation	(iii)	228 126	139 912	88 214	63,0
Non valeurs	(iv)	697	357	340	95,3
Siège, succursale et agences		-	2 193	(2 193)	-100,0
Biens récupérés destinés à la vente	(v)	1 441	1 012	429	42,4
Actif d'impôt différé		3 495	2 949	546	18,5
Total brut		277 433	185 979	91 454	49,2
Provision pour dépréciations des autres actifs		(1 096)	(662)	(434)	65,6
Total net		276 337	185 317	91 020	49,1

(i) Les débiteurs divers sont analysés comme suit :

		31/12/2021	31/12/2020	Variations	
				Montant	(%)
Dépôts et cautionnements versés		78	78	-	0,0
Retenue à la source		204	224	(20)	-8,9
TVA déductible		470	3 204	(2 734)	-85,3
Avance sur impôt IS		6 505	7 820	(1 315)	-16,8
Autres débiteurs divers (*)		7 477	6 333	1 144	18,1
Total		14 734	17 659	(2 925)	-16,6

(*) Ayant fait l'objet d'une provision pour dépréciation de 590 KDT au 31/12/2021 contre 418 KDT au 31/12/2020.

(ii) Les biens acquis dans le cadre des opérations de financement se détaillent comme suit :

		31/12/2021	31/12/2020	Variations	
				Montant	(%)
Biens Mourabaha		13 830	19 262	(5 432)	-28,2
Biens Ijara		15 050	2 576	12 474	484,2
Biens Khadamet		60	58	2	3,4
Total		28 940	21 896	7 044	32,2

(iii) Les comptes de régularisation sont analysés comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
			Montant	(%)
Débits à régulariser et divers (*)	75 388	20 155	55 233	274,0
Fournisseurs Mourabha	142 796	107 714	35 082	32,6
Fournisseurs Ijara	4 391	7 107	(2 716)	-38,2
Charges payées ou comptabilisées d'avance	5 551	4 848	703	14,5
Compte d'ajustement devise	-	88	(88)	-100,0
Total	228 126	139 912	88 214	63,0

(*) Ayant fait l'objet d'une provision pour dépréciation de 261 KDT au 31/12/2021 contre 244 KDT au 31/12/2020.

(iv) Les non valeurs, constituées de charges à répartir, de frais préliminaires et de frais d'émission des titres participatifs, se détaillent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
			Montant	(%)
Charges à répartir sur plusieurs exercices	22	247	(225)	-91,1
Frais préliminaires	621	1	620	70 871,4
Frais d'émission des titres participatifs	54	109	(55)	-50,5
Total	697	357	340	95,3

(v) Biens récupérés destinés à la vente :

Suite à la résiliation par voie judiciaire des contrats de financement, ces biens sont désormais recouvrables par le biais d'une transaction de cession plutôt que par l'utilisation continue. Ces biens répondent, ainsi, aux conditions de leur classification en tant qu'actifs destinés à la vente prévue par la norme internationale d'information financière l'IFRS 5 (n'ayant pas de similaire en Tunisie) et sont traités conformément aux exigences de cette norme.

Au 31/12/2021, ils ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation de 245 KDT.

6-2. Passif

6-2-1. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2021 à 100.794 KDT contre 42.984 KDT au 31/12/2020 enregistrant une hausse de 134,5% soit 57.810 KDT. Il se détaille comme suit :

		31/12/2021	31/12/2020	Variations	
				Montant	(%)
Dépôts et avoirs des établissements Bancaires	(i)	95 562	13 407	82 155	612,8
Dépôts des établissements Financiers	(ii)	5 232	29 577	(24 345)	-82,3
Total		100 794	42 984	57 810	134,5

(i) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
			Montant	(%)
Comptes de correspondants NOSTRI	684	-	684	100,0
Comptes de correspondants LORI	-	1	(1)	-100,0
Moudharaba interbancaire	94 400	13 399	81 001	604,5
Dettes rattachées aux dépôts et avoirs des établissements bancaires	478	7	471	6 728,6
Total	95 562	13 407	82 155	612,8

(ii) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
			Montant	(%)
Dépôts des établissements Financiers	5 232	28 939	(23 707)	-81,9
Contrats Istithmar	-	630	(630)	-100,0
Dettes rattachées aux contrats Istithmar	-	8	(8)	-100,0
Total	5 232	29 577	(24 345)	-82,3

6-2-2. Dépôts de la clientèle

Le solde de la rubrique Dépôts de la clientèle s'élève au 31/12/2021 à 4.484.773 KDT contre 3.970.165 KDT au 31/12/2020 enregistrant une hausse de 13,0% soit 514.608 KDT. Il s'analyse comme suit :

		31/12/2021	31/12/2020	Variations	
				Montant	(%)
Comptes à vue	(i)	1 210 599	1 167 820	42 779	3,7
Comptes d'épargne	(ii)	2 373 621	2 097 147	276 474	13,2
Autres produits financiers	(iii)	451 079	364 547	86 532	23,7
Comptes dépôts participatifs	(iv)	296 175	182 847	113 328	62,0
Autres sommes dues à la clientèle	(v)	144 366	146 502	(2 136)	-1,5
Dettes rattachées aux dépôts de la clientèle		8 933	11 302	(2 369)	-21,0
Total		4 484 773	3 970 165	514 608	13,0

(i) Les comptes à vue représentent les comptes en dinars et les comptes réglementés non rémunérés. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
			Montant	(%)
Comptes chèques entreprises	410 314	380 904	29 410	7,7
Comptes chèques particuliers	529 125	481 454	47 671	9,9
Comptes réglementés en devises	260 102	296 615	(36 513)	-12,3
Comptes réglementés en dinars	11 058	8 847	2 211	25,0
Total	1 210 599	1 167 820	42 779	3,7

La composition des dépôts à vue selon le secteur d'activité de la clientèle, s'analyse comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
			Montant	(%)
Compagnies d'assurances	3 800	979	2 821	288,2
Entreprises publiques	1 026	9 409	(8 383)	-89,1
Autres clientèles commerciales	408 393	370 516	37 877	10,2
Non-résidents	268 249	305 466	(37 217)	-12,2
Clients particuliers	529 131	481 450	47 681	9,9
Total	1 210 599	1 167 820	42 779	3,7

(ii) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
			Montant	(%)
Hissab Tawfir	2 357 450	2 097 090	260 360	12,4
Comptes Tawfir Poste	-	57	(57)	-100,0
Comptes épargne Immobilier	10 173	-	10 173	100,0
Comptes épargne Auto	2 773	-	2 773	100,0
Comptes épargne Hajj	3 225	-	3 225	100,0
Total	2 373 621	2 097 147	276 474	13,2

(iii) Le solde des autres produits financiers s'analyse comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
			Montant	(%)
Contrats Wakala Bel Istithmar	355 201	271 722	83 479	30,7
Contrats Istithmar	95 878	92 825	3 053	3,3
Total	451 079	364 547	86 532	23,7

(iv) Les dépôts participatifs représentent les comptes participatifs entreprises et les comptes réglés (les comptes en devises et les comptes en dinars convertibles) rémunérés :

	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
			Montant	(%)
Comptes participatifs entreprises	192 700	87 242	105 458	120,9
Comptes en dinars convertibles	14 205	18 153	(3 948)	-21,7
Comptes en devise	89 270	77 452	11 818	15,3
Total	296 175	182 847	113 328	62,0

(v) Le solde des sommes dues à la clientèle se détaille comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
			Montant	(%)
Comptes indisponibles	22 380	25 404	(3 024)	-11,9
Autres comptes	24 620	31 494	(6 874)	-21,8
Réserve d'Equilibre de Profit (PER)	-	129	(129)	-100,0
Réserve pour Risque d'Investissement (IRR)	100	100	-	0,0
Gage de sérieux (<i>Hamech El Jedeya</i>) (*)	12 154	12 513	(359)	-2,9
Autres provisions constituées par la clientèle	85 112	76 862	8 250	10,7
Total	144 366	146 502	(2 136)	-1,5

(*) Le gage de sérieux est le montant payé par le client à la demande de la Banque, afin de vérifier s'il est sérieux dans sa demande pour acheter ou louer le bien objet de financement et afin de s'assurer qu'il peut indemniser le dommage réel en cas de non aboutissement.

6-2-3. Dettes de financements et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2021 à 160 KDT contre 1.088 KDT au 31/12/2020 enregistrant une baisse de 85,3% soit 928 KDT. Il se détaille comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
			Montant	(%)
Dettes de financements	159	1 082	(923)	-85,3
Dettes rattachées	1	6	(5)	-83,3
Total	160	1 088	(928)	-85,3

6-2-4. Autres passifs

Les autres passifs s'élèvent au 31/12/2021 à 198.817 KDT contre 187.699 KDT au 31/12/2020 enregistrant une hausse de 5,9% soit 11.118 KDT. Ils s'analysent comme suit :

		31/12/2021	31/12/2020	Variations	
				Montant	(%)
Comptes de régularisation	(i)	90 876	87 093	3 783	4,3
Créditeurs divers	(ii)	91 103	79 794	11 309	14,2
Comptes exigibles après encaissement	(iii)	9 638	8 232	1 406	17,1
Siège, succursale et agences		228	-	228	100,0
Provisions pour risques et charges	(iv)	5 768	11 690	(5 922)	-50,7
Provisions sur engagements Hors Bilan douteux		1 204	890	314	35,3
Total		198 817	187 699	11 118	5,9

(i) Les comptes de régularisation se détaillent comme suit :

		31/12/2021	31/12/2020	Variations	
				Montant	(%)
Charges à payer		17 957	18 417	(460)	-2,5
Charges à payer sur titres participatifs		1 330	16	1 314	8 212,5
Produits perçus ou comptabilisés d'avance		199	106	93	87,7
Crédits à régulariser et divers		31 650	37 844	(6 194)	-16,4
Compensation à régler		39 660	30 710	8 950	29,1
Compte d'ajustement devise		80	-	80	100,0
Total		90 876	87 093	3 783	4,3

(ii) Les créditeurs divers se détaillent comme suit :

		31/12/2021	31/12/2020	Variations	
				Montant	(%)
Fournisseurs Murabaha		20 557	29 231	(8 674)	-29,7
Fournisseurs Ijara		20 538	5 381	15 157	281,7
Fournisseurs Khadamet		64	60	4	6,7
Autres Fournisseurs		17 049	8 801	8 248	93,7
Organismes de prévoyance sociale		6 684	5 451	1 233	22,6
Etat impôts et taxes		21 395	26 928	(5 533)	-20,5
Autres Créditeurs divers		4 816	3 943	873	22,2
Total		91 103	79 794	11 309	14,2

(iii) Les comptes exigibles après encaissement se détaillent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
			Montant	(%)
Comptes exigibles après encaissement	295 407	299 512	(4 105)	-1,4
Portefeuille encaissement	(285 769)	(291 280)	5 511	-1,9
Total	9 638	8 232	1 406	17,1

(iv) Les provisions sont analysées comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
			Montant	(%)
Provision pour affaires litigieuses	2 394	1 352	1 042	77,1
Provision pour risque fiscal (*)	-	8 086	(8 086)	-100,0
Autres provisions pour passifs et charges	3 374	2 252	1 122	49,8
Total	5 768	11 690	(5 922)	-50,7

(*) Au cours de l'exercice 2019, la Banque mère a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie au titre des impôts sur les sociétés, des acomptes provisionnels, de la TVA, de la retenue à la source, de la TFP, du FOPROLOS, de la TCL et du droit d'enregistrement, et ce pour la période allant du 01/01/2015 au 31/12/2018.

Le 11/02/2021, la Banque mère et l'administration fiscale ont signé un PV de conciliation totale ayant donné lieu, d'une part, au paiement de la somme de 8.467 KDT pénalités de retard et amendes fiscales administratives incluses, et d'autre part, à la révision à la hausse du crédit de TVA à reporter au 31/12/2018 pour 381 KDT.

La constatation, en 2021, des charges définitivement supportées par la Banque mère au titre du dénouement définitif de cette affaire, a donné lieu, corrélativement, à la reprise totale de la provision pour risques constituée au 31/12/2020, pour la somme de 8.086 KDT. (Cf. notes 8-9 (ii), 8-11 (i) et 8-12 (i) ci-dessous)

6-3. Capitaux propres

Le total des capitaux propres consolidés, s'élève au 31/12/2021 à 556.443 KDT contre 495.540 KDT au 31/12/2020.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital	Réserves consolidées	Autres capitaux propres	Résultat de l'exercice, part du groupe	Total
Soldes au 31 Décembre 2019	175 367	71 935	75 000	26 790	349 092
Transfert des résultats en réserves	-	26 790	-	(26 790)	-
Distribution des dividendes	-	-	-	-	-
Augmentation de capital de la mère décidée par l'AGE du 7 février 2020	89 633	-	-	-	89 633
Résultat de l'exercice 2020, part du groupe	-	-	-	56 815	56 815
Soldes au 31 Décembre 2020	265 000	98 725	75 000	56 815	495 540
Transfert des résultats en réserves	-	56 815	-	(56 815)	-
Distribution des dividendes	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice 2021, part du groupe	-	-	-	60 903	60 903
Soldes au 31 Décembre 2021	265 000	155 540	75 000	60 903	556 443

Le tableau de bouclage des capitaux propres se présente comme suit :

	+	+	+	+	+	+	+	=
Entité intégrée globalement	Capitaux propres avant résultat à base individuelle	Elimination des titres	Part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	Neutralisation des dividendes	Fiscalité différée	Incidence de la variation des % d'intérêts	Part revenant aux inorbitaires	Capitaux propres avant résultat à base consolidée
Banque Zitouna (Mère)	486 588	-	4 292	950	2 949	5	-	494 784
Zitouna Capital (Filiale)	2 487	(499)	-	-	-	-	(1 232)	756
FCPR Zitouna Moucharaka I (Filiale)	43 500	(36 000)	-	-	-	-	(7 500)	-
FCPR Mourafik (Filiale)	16 000	(15 000)	-	-	-	-	(1 000)	-
FCPR Zitouna Moucharaka II (Filiale)	33 780	(28 030)	-	-	-	-	(5 750)	-
Zitouna Paiement (Filiale)	12 000	(6 120)	-	-	-	-	(5 880)	-
Majda Smart Solutions (Filiale)	5 000	(2 000)	-	-	-	-	(3 000)	-
Soldes au 31 Décembre 2021	599 355	(87 649)	4 292	950	2 949	5	(24 362)	495 540

Le tableau de passage des résultats à base individuelle vers le résultat consolidé se présente comme suit :

Entité intégrée globalement	Résultat à base individuelle	+	+	+	+	+	+	=	% d'intérêt (2)	Résultat part du groupe (1)x(2)
		Elimination des opérations réciproques n'impactant pas le résultat	Neutralisation des opérations réciproques n'impactant pas le résultat	Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	Elimination des dividendes	Fiscalité différée	Incidence de la variation des % d'intérêts	Résultat à base consolidée (1)		
Banque Zitouna (Mère)	60 117	3 893	(3 893)	659	(950)	544	(5)	60 365	100,00%	60 365
Zitouna Capital (Filiale)	840	(1 956)	1 956	-	-	-	-	840	50,44%	424
FCPR Zitouna Moucharaka I (Filiale)	(3)	(164)	164	-	-	-	-	(3)	82,76%	(2)
FCPR Mourafik (Filiale)	21	(440)	440	-	-	-	-	21	93,75%	20
FCPR Zitouna Moucharaka II (Filiale)	750	(958)	958	-	-	-	-	750	81,95%	615
Zitouna Paiement (Filiale)	(603)	(330)	330	-	-	-	-	(603)	51,00%	(308)
Majda Smart Solutions (Filiale)	(525)	(45)	45	-	-	-	-	(525)	40,00%	(210)
Soldes au 31 Décembre 2021	60 597	-	-	659	(950)	544	(5)	60 845		60 903

Note 7. Notes relatives aux engagements hors bilan consolidés :

7-1. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève, au 31/12/2021, à 99.918 KDT contre 81.161 KDT au 31/12/2020. Il se détaille comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
			Montant	(%)
En faveur de la clientèle				
Garanties émises	6 947	3 470	3 477	100,2
Cautions pour marchés	63 123	49 736	13 387	26,9
Cautions diverses	29 848	27 955	1 893	6,8
Total	99 918	81 161	18 757	23,1

7-2. Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2021, à 111.972 KDT contre 112.129 KDT au 31/12/2020 et se détaille comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
			Montant	(%)
Ouverture de crédits documentaires	90 999	98 132	(7 133)	-7,3
Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur	20 973	13 997	6 976	49,8
Total	111 972	112 129	(157)	-0,1

7-3. Engagements de financement donnés

Ce sont les accords de financement que la Banque mère s'est engagée à mettre à la disposition de ses clients. Ils s'élèvent, au 31/12/2021 à 934.499 KDT contre 720.374 KDT au 31/12/2020.

7-4. Engagements sur titres

Les engagements sur titres s'élèvent, au 31/12/2021, à 3.750 KDT contre 750 KDT au 31/12/2020. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
			Montant	(%)
Titres souscrits et non libérés	-	750	(750)	-100,0
Participations sous conditions suspensives	3 750	-	3 750	100,0
Total	3 750	750	3 000	400,0

7-5. Garanties reçues

Les garanties reçues s'élèvent, au 31/12/2021, à 1.936.719 KDT contre 1.001.541 KDT au 31/12/2020. Elles se détaillent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
			Montant	(%)
Garanties reçues de l'ETAT	222 489	170 488	52 001	30,5
Garanties reçues de la clientèle	1 714 230	831 053	883 177	106,3
Total	1 936 719	1 001 541	935 178	93,4

7-6. Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan représentent les opérations d'achat et de vente de devises au comptant et sont défalquées au 31/12/2021 et au 31/12/2020 comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
			Montant	(%)
Achat au comptant	9 957	15 630	(5 673)	-36,3
Vente au comptant	7 385	21 467	(14 082)	-65,6
Total	17 342	37 097	(19 755)	-53,3

Note 8. Notes relatives à l'état de résultat consolidé :

8-1. Profits et revenus assimilés

Les profits et revenus assimilés s'élèvent, en 2021, à 372.109 KDT contre 322.021 KDT, en 2020, enregistrant une augmentation de 15,6%, soit 50.088 KDT. Le détail se présente comme suit :

		2 021	2 020	Variations	
				Montant	(%)
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	(i)	17 887	30 670	(12 783)	-41,7
Produits sur opérations de financement	(ii)	348 882	287 463	61 419	21,4
Revenus assimilés	(iii)	5 340	3 888	1 452	37,3
Total		372 109	322 021	50 088	15,6

(i) Les produits sur opérations interbancaires se détaillent comme suit :

		2 021	2 020	Variations	
				Montant	(%)
Produits sur opérations de Moudharaba interbancaire		13 673	18 201	(4 528)	-24,9
Produits sur certificats de leasing		3 464	11 462	(7 998)	-69,8
Produits sur financement Mourabha		750	1 007	(257)	-25,5
Total		17 887	30 670	(12 783)	-41,7

(ii) Les produits sur opérations de financement se présentent comme suit :

	2 021	2 020	Variations	
			Montant	(%)
Produits sur opérations de Mourabha	265 319	216 574	48 745	22,5
Produits sur financement Ijara	69 939	61 230	8 709	14,2
Produits sur opérations de vente Khadamet	108	194	(86)	-44,3
Produits sur opérations de fin Wakala Bel Istithmar	13 516	9 465	4 051	42,8
Total	348 882	287 463	61 419	21,4

(iii) Les revenus assimilés sont constitués des commissions sur avals, cautions et acceptations bancaires.

8-2. Commissions

Les commissions s'élèvent, en 2021, à 59.901 KDT contre 51.830 KDT, en 2020, enregistrant une augmentation de 15,6%, soit 8.071 KDT. Le détail se présente comme suit :

	2 021	2 020	Variations	
			Montant	(%)
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	16 144	12 451	3 693	29,7
Commissions de bancassurance	2 781	2 243	538	24,0
Commissions de tenue de comptes	9 873	8 891	982	11,0
Commissions sur activités de commerce international	3 555	3 133	422	13,5
Commissions sur activités monétiques	7 407	6 476	931	14,4
Commissions sur les opérations téléinformatiques	1 828	1 359	469	34,5
Commissions sur les financements	18 313	17 277	1 036	6,0
Total	59 901	51 830	8 071	15,6

8-3. Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Cette rubrique s'élève, en 2021, à 22.333 KDT contre 16.076 KDT, en 2020, et s'analyse comme suit :

	2 021	2 020	Variations	
			Montant	(%)
Gains de change	28 503	22 972	5 531	24,1
Pertes de change	(6 170)	(6 896)	726	-10,5
Total	22 333	16 076	6 257	38,9

8-4. Revenus du portefeuille d'investissement

Cette rubrique s'élève, en 2021, à 176 KDT contre 185 KDT, en 2020, et s'analyse comme suit :

	2 021	2 020	Variations	
			Montant	(%)
Produits sur titres participatifs acquis	170	170	-	0,0
Dividendes reçus sur titres de participations	6	15	(9)	-60,3
Total	176	185	(9)	-4,9

8-5. Charges encourues et assimilées

Les charges encourues et assimilées s'élèvent, en 2021, à 155.261 KDT contre 131.165 KDT, en 2020, enregistrant une augmentation de 18,4% soit 24.096 KDT. Le détail se présente comme suit :

	2 021	2 020	Variations	
			Montant	(%)
Charges sur opérations trésorerie et interbancaire	6 036	3 557	2 479	69,7
Charges sur opérations avec la BCT	-	2 175	(2 175)	-100,0
Charges sur les dépôts de la clientèle (i)	143 280	120 801	22 479	18,6
Charges sur titres participatifs émis	5 890	4 577	1 313	28,7
Résorptions des frais d'émission des T.P	55	55	-	0,0
Total	155 261	131 165	24 096	18,4

(i) Les charges sur les dépôts de la clientèle se détaillent comme suit :

		2 021	2 020	Variations	
				Montant	(%)
Charges sur dépôts participatifs (1)		8 134	7 221	913	12,6
Charges sur comptes Tawfir (2)		108 649	79 733	28 916	36,3
Charges sur comptes Istithmar (3)		5 395	1 661	3 734	224,7
Charges sur comptes Istithmar Mouajah		21 102	32 185	(11 083)	-34,4
Total		143 280	120 801	22 479	18,6

- (1) Les dépôts participatifs sont constitués des dépôts participatifs des entreprises, des comptes participatifs réglementés en devises et en dinars convertibles.
- (2) Les comptes Tawfir sont les comptes spéciaux d'épargne rémunérés selon le principe de partage de pertes et profits.
- (3) Les comptes Istithmar sont les placements de la clientèle pour une durée supérieure à 3 mois rémunérés selon le principe de partage des pertes et profits.

Les indicateurs des profits servis aux comptes Istithmar, comptes Tawfir et comptes dépôts participatifs, issus de la répartition des profits générés des financements et des investissements effectués par la Banque, se présentent comme suit :

Nature de dépôt	Taux de profit
Comptes participatifs entreprises	2,00%
Comptes spéciaux en dinar convertible	4,23%
Comptes étrangers en dinar convertible	4,23%
Comptes PPR en dinar convertible	4,23%
Comptes Tawfir	4,82%
Plan épargne	3,00%
Contrats Istithmar : 3 mois < Maturité < 6 mois	5,23%
Contrats Istithmar : 6 mois < Maturité < 12 mois	5,73%
Contrats Istithmar : 12 mois < Maturité < 24 mois	6,23%
Contrats Istithmar : Maturité ≥ 24 mois	6,73%

8-6. Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Le coût du risque relatif aux créances ainsi qu'autres éléments d'actifs et de passifs s'élève, en 2021, à 31.040 KDT contre 38.844 KDT, en 2020, enregistrant ainsi une baisse de 20,1% soit 7.804 KDT par rapport à 2020. Le détail se présente comme suit :

	2 021	2 020	Variations	
			Montant	(%)
Dotations aux provisions à base individuelle	21 868	12 166	9 702	79,7
Dotations aux provisions additionnelles	5 506	5 099	407	8,0
Dotations aux provisions collectives	15 284	19 565	(4 281)	-21,9
Total dotations aux provisions sur créances	42 658	36 830	5 828	15,8
Reprises de provisions à base individuelle	(4 279)	(4 235)	(44)	1,0
Reprises de provisions additionnelles	(2 700)	(199)	(2 501)	1 256,8
Total reprises de provisions sur créances	(6 979)	(4 434)	(2 545)	57,4
Abandon de créances	535	112	423	377,7
Dotations aux provisions sur éléments hors bilan	323	888	(565)	-63,6
Reprises de provisions sur éléments hors bilan	(9)	-	(9)	-100,0
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actif	445	109	336	308,3
Reprise de provisions sur autres éléments d'actif	(11)	(2)	(9)	450,0
Dotations aux provisions pour risques et charges	2 719	5 391	(2 672)	-49,6
Reprise sur provisions pour risques et charges	(8 641)	(50)	(8 591)	17 182,0
Total	31 040	38 844	(7 804)	-20,1

8-7. Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur le portefeuille investissement

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2 021	2 020	Variations	
			Montant	(%)
Dotations aux provisions sur titres non consolidés	-	4 001	(4 001)	-100,0
Reprises de provisions sur titres non consolidés	(1)	-	(1)	-100,0
Pertes sur cession de titres consolidés	6	-	6	100,0
Total	5	4 001	(3 996)	-99,9

8-8. Frais de personnel

Les frais de personnel s'élèvent, en 2021, à 105.697 KDT contre 89.513 KDT, en 2020, enregistrant une augmentation de 18,1% soit 16.184 KDT. Le détail se présente comme suit :

	2 021	2 020	Variations	
			Montant	(%)
Salaires	83 563	73 305	10 258	14,0
Charges sociales	18 698	15 501	3 197	20,6
Congés payés	931	(626)	1 557	-248,8
Indemnité de départ à la retraite	1 294	439	855	194,8
Prime Takaful Mourafek complément de retraite	1 211	894	317	35,5
Total	105 697	89 513	16 184	18,1

8-9. Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation s'élèvent, en 2021, à 60.329 KDT contre 43.421 KDT, en 2020, enregistrant une augmentation de 38,9% soit 16.908 KDT. Le détail se présente comme suit :

	2 021	2 020	Variations		
			Montant	(%)	
Frais divers de gestion	20 215	17 242	2 973	17,2	
Impôts et taxes	3 464	2 857	607	21,3	
Missions, voyages et déplacement	295	375	(80)	-21,4	
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	5 928	3 201	2 727	85,2	
Travaux, fournitures et services extérieurs	13 440	12 282	1 158	9,4	
Frais Marketing et événementiel	3 317	3 340	(23)	-0,7	
Autres charges d'exploitation	210	180	30	16,7	
Cotisations au FGDB	4 969	3 945	1 024	26,0	
Dons à l'Etat	(i)	6 424	-	6 424	100,0
Impôts et taxes liés à une modification comptable	(ii)	2 067	-	2 067	100,0
Total	60 329	43 421	16 908	38,9	

- (i) Don accordé à l'Etat, par la Banque mère, dans le cadre de l'action citoyenne engagée par la communauté bancaire, objet de la réunion du Président de la République avec les représentants de l'APTBEF tenue le 27 août 2021.
- (ii) Comme indiqué dans la **note 6-2-4 (iv)** ci-dessus, le dénouement, en date du 11/02/2021, de la vérification fiscale couvrant la période allant du 01/01/2015 au 31/12/2018 a donné lieu à un acquiescement, en principal, par la Banque mère, d'un supplément de charges d'impôts et taxes autre que l'impôt sur les bénéfices pour un montant de 2.067 KDT.

8-10. Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2 021	2 020	Variations	
			Montant	(%)
+ Dotations aux amortissements sur immobilisations	12 750	11 721	1 029	8,8
+ Dotations aux provisions sur immobilisations	-	337	(337)	-100,0
- Reprises de provisions sur immobilisations	(12)	(14)	2	-14,3
+ Dotations aux résorptions des charges reportées	1	1	-	14,3
Total	12 739	12 044	695	5,8

8-11. Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires

Le détail de cette rubrique se présente comparativement, en 2021 et en 2020, comme suit :

		2 021	2 020	Variations	
				Montant	(%)
Pénalités de retard encourues suite au contrôle fiscal	(i)	1 457	-	1 457	100
Amendes encourues suite au contrôle fiscal	(i)	710	-	710	100
Autres éléments du solde en gains et pertes		467	727	-260	-35,76
Total		2 634	727	1 907	262,31

- (i) Comme indiqué dans la **note 6-2-4 (iv)** ci-dessus, le dénouement, en date du 11/02/2021, de la vérification fiscale couvrant la période allant du 01/01/2015 au 31/12/2018 a donné lieu à un acquiescement, par la Banque mère, en pénalités de retard et en amendes fiscales, pour un montant global de 2.167 KDT.

8-12. Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les bénéfices se détaille comme suit :

	2 021	2 020	Variations	
			Montant	(%)
+ Charge d'impôt courante	18 910	8 880	10 030	113,0
+ Charge d'impôt différé	298	20	278	1 406,7
- Produit d'impôt différé	(844)	(1 982)	1 138	-57,4
+ Impôts liés à une modification comptable (i)	4 135	5 882	(1 747)	-29,7
Total	22 499	12 800	9 699	75,8

(i) Comme indiqué dans la note 6-2-4 (iv) ci-dessus, le dénouement, en date du 11/02/2021, de la vérification fiscale couvrant la période allant du 01/01/2015 au 31/12/2018 a donné lieu à un acquiescement, en principal, par la Banque mère, d'un supplément de charges d'impôt sur les bénéfices pour un montant de 4.135 KDT.

8-13. Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servies à sa détermination sont arrêtés sur la base de la période allant du 01/01/2021 au 31/12/2021. Ainsi, le résultat par action se présente comme suit :

	2 021	2 020
Résultat net attribuable aux actionnaires de la société mère (en KDT)	60 903	56 815
Nombre d'actions ordinaires	265 000 000	265 000 000
Résultat de base par action (en DT)	0,230	0,214

Le résultat de base par action est calculé conformément aux modalités décrites au niveau de la note 4-16 supra.

Note 9. Notes relatives à l'état des flux de trésorerie consolidé :

9-1. Composantes des liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint, au 31/12/2021, un solde de 241.294 KDT contre 317.057 KDT au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Caisse	44 223	41 332
Banque Centrale (Compte Ordinaire)	174 075	249 342
Chèques Postaux	45	45
Banque résidentes (Compte Ordinaire)	257	124
Banques non-résidentes (Compte Ordinaire)	22 694	26 214
Total	241 294	317 057

Note 10. Evénements postérieurs à la clôture :

Les présents états financiers consolidés ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration de la Banque mère du 17 mars 2022. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

**RAPPORT D'AUDIT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2021**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE LA BANQUE ZITOUNA**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2019, nous vous présentons notre rapport d'audit des états financiers consolidés du Groupe "Banque ZITOUNA" (le Groupe) pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et faisant apparaître un total du Bilan consolidé de **5.365.291 mDT** et un Résultat net, part du groupe bénéficiaire de **60.903 mDT** ;

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration de la Banque mère. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états.

I- Rapport sur l'audit des états financiers consolidés :

Opinion :

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe, comprenant le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidé au 31 décembre 2021, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers consolidés contenant un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés du Groupe, annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion :

2- Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "*Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés*" du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société mère conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation :

3- Nous attirons l'attention sur les **notes 2-3 et 6-1-3 (x)** des états financiers consolidés dont le contenu indique qu'en réponse aux incertitudes liées à la poursuite de la crise sanitaire et économique, et par circulaire n° 2022-02 du 4 mars 2022, la BCT est intervenue pour réviser les paramètres de calcul des dépréciations à base collective des engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier. L'incidence de cette révision résulte d'un changement de données d'entrée et a été traitée, en conséquence, comme étant un changement d'estimations comptables conformément à la norme NCT 11 relative aux modifications comptables. Les provisions collectives ont été, ainsi, portées à 48.190 mDT au 31 décembre 2021 contre

32.906 mDT au 31 décembre 2020, soit un accroissement de 15.284 mDT (dont 10.156 mDT imputables à cette révision de paramètres de calcul).

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et du Conseil d'Administration pour les états financiers consolidés :

4- Le Conseil d'Administration de la Banque mère est responsable, de l'établissement de l'arrêté et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Banque mère ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés :

5- Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des commissaires aux comptes contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations

susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II-Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires :

1- Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé, en application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, à une évaluation générale du contrôle interne du Groupe. Ce contrôle interne englobe, entre autres, des procédures de traitement de l'information comptable et d'élaboration des états financiers consolidés.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne du Groupe ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la direction et au Conseil d'Administration de la Banque mère.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne du Groupe. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au sein de la Banque mère a été remis à la Direction Générale de cette dernière.

2- Contrairement aux dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales, nous n'avons pas pu consulter le rapport du commissaire aux comptes de la filiale "Zitouna Paiement" au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021. En effet, et à la date du présent rapport, les états financiers de ladite filiale n'ont pas encore été arrêtés par son Conseil d'Administration.

Tunis, le 28 Mars 2022

Les Commissaires aux Comptes

Financial Auditing & Consulting

Cabinet M.B.A

Mohamed Neji HERGLI

Mohamed BEN AMOR